

MICHÉE Astrid  
Rue Martin Semiramoth  
97120 Saint Claude  
06.48.53.01.17

Monsieur le Procureur de la République  
Tribunal judiciaire de Pointe à Pitre  
16 rue Dugommier  
97110 Pointe-à-Pitre

À Saint Claude, le 30 décembre 2020,

Objet : Dépot de plainte

Monsieur le procureur de la République,

J'ai l'honneur de vous informer des faits suivants :

Les armoiries des communes de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre affichent la fleur de lys, référence historique à l'**Ancien Régime**, pourtant reconnu coupable par **la loi Taubira de 2001 de Crime contre l'Humanité**.

Cette même *fleur de lys* apparaît également sur certains **uniformes du service public** ( gendarmerie de Saint Claude ), sur les véhicules de la commune de Basse-Terre, sur les tickets de stationnement à Basse-Terre, sur différents panneaux d'affichage des communes de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, sur les sites Web et réseaux sociaux officiels des communes de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre.

Je tiens à vous préciser que :

- **selon l'article 38 du Code Noir, Ordonnance royale de Louis XIV :**  
« L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois, à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué (*au fer*) d'une FLEUR DE LYS sur une épaule ; s'il récidive un autre mois pareillement du jour de la dénonciation, il aura le jarret coupé, et il sera marqué d'une FLEUR DE LYS (*au fer*) sur l'autre épaule ; et la troisième fois, il sera puni de mort. »

- **selon l'art 645-1 du code pénal**, sont interdits le port et l'exhibition d'insignes ou emblèmes rappelant ceux des responsables de crimes contre l'Humanité.
- **en vertu de l'art. Combiné (des articles 23 et 24 de la loi du 29 juillet 1881 combinés)**, ces faits constituent potentiellement une apologie de crime contre l'Humanité.

Je tiens également à vous préciser que :

J'ai rencontré Monsieur Atallah, maire de la commune de Basse-Terre afin de l'informer des faits que je dénonce, je n'ai à ce jour observé aucun changement.

Je me suis entretenue avec la directrice de cabinet de Monsieur Durimel, maire de la commune de Pointe-à-Pitre, elle a pris connaissance des faits que je dénonce, affirme avoir transmis les informations à Monsieur Durimel. elle a refusé de me donner un rendez-vous avec Monsieur le maire Durimel, prétextant les fêtes de fin d'année .

Je suis profondément meurtrie par le manque de considération envers ma requête qui a initialement pris la forme d'une pétition en ligne, et qui rassemble à ce jour plus de 8000 signataires .

Sachant que plusieurs instances utilisent l'emblème de la fleur de lys, en plus du caractère illégal , portent ainsi atteinte à l'honneur et à la considération de la Guadeloupe et des descendants d'êtres humains réduits en esclavage.

Par ailleurs il est révoltant et effroyable de se retrouver face au silence et à l'inaction, aujourd'hui considérés comme un mépris de la part de ceux qui sont censés défendre la liberté, l'égalité et la fraternité.

En conséquence, je souhaite porter plainte contre les mairies de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre pour les faits que je dénonce et en vertu des articles mentionnés ci-dessus..

Je vous remercie de considérer ce courrier comme un dépôt de plainte.

Dans l'attente des suites que vous donnerez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le procureur de la république, l'expression de mes salutations.

MICHEE Astrid